

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC**

SÉANCE ORDINAIRE 16 MARS 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil municipal le 16 mars 2026 à 18 h à l'Hôtel de ville d'Ivry-sur-le-Lac situé au 601, chemin de la Gare à Ivry-sur-le-Lac. La séance se tient par visioconférence et en présentiel, elle est enregistrée et sera diffusée sur le site web de la municipalité.

Étaient présents : Le maire, monsieur André Ibghy, les conseillères mesdames Gabriela Opas et madame Julia-Ann Wilkins et les conseillers, messieurs, Maxime Arcand, Jean-Pierre Charette, David Lisbona et Robert Todd.

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur André Ibghy.

Était aussi présente : madame Marie-France Matteau, directrice générale et greffière-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur André Ibghy ouvre la séance et constate le quorum à 18 heures 02 minutes

2026-03-025

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Gabriela Opas

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

2. DÉCLARATIONS DES ÉLUS

3. SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Suivi et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 février 2026

4. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR

5. ADMINISTRATION ET CORRESPONDANCE

5.1 Acceptation des rapports des salaires, des achats, des déboursés, des achats d'immobilisations pour le mois de février 2026 ;

5.2 Adoption du règlement 2026-172 abrogeant et remplaçant le règlement 2022-139 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac ;

5.3 Approbation de l'état pour la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes et mandat pour enchérir lors de ladite vente ;

5.4 Octroi de mandat à firme d'avocats DHC pour des dossiers devant le TAQ (Tribunal administratif du Québec) pour les dossiers SAI-M-348556-2512 et SAI-M-348604-2512;

5.5 Octroi de mandat à la firme DHC pour le dossier 017491-41111-SG ;

5.6 Soutien bureautique – dépôt d'une demande d'aide financière FRR volet 4 par la MRC ;

5.7 Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement 2026-175 décrétant une dépense de 200 000\$ et un emprunt de 200 000\$ ayant pour but de financer un programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations sanitaires (programme Écoprêts) ;

5.8 Libération de la retenue de la garantie et certificat de fin des travaux de la construction de l'hôtel de ville ;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC**

SÉANCE ORDINAIRE 16 MARS 2026

5.9 Autorisation d'aller en appel d'offres sur SEAO pour le déneigement et l'entretien hivernal du réseau routier de la Municipalité ;

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRAVAUX PUBLICS ET GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

7.1 Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement 2026-176 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux ;

8. ENVIRONNEMENT

8.1 Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement 2026-173 relatif au programme Écoprêts – programme d'aide pour le remplacement des installations septiques ;

9. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9.1 Rapport du président du Comité consultatif en urbanisme ;

9.2 Dépôt de la liste des permis du 1^{er} au 28 février 2026

9.3 Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement 2020-122-1 modifiant le règlement 2020-122 sur les PIIA ;

9.4 Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement 2026-174 concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments ;

9.5 Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement 2022-151-1 modifiant le règlement 2022-151 relatif à la démolition d'immeuble;

10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

10.1 Embauche d'une patrouilleuse nautique/inspectrice municipale ;

11. PROJET SPÉCIAUX

12. SUJET D'INTÉRÊT PUBLIC

13. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES D'ORDRE GÉNÉRAL

14. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2. DÉCLARATION DES ÉLUS

3. SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2026-03-026

3.1 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 FÉVRIER 2026

Il est proposé par monsieur Maxime Arcand résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire 16 février 2026.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC

SÉANCE ORDINAIRE 16 MARS 2026

4. PÉRIODE DE QUESTION PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

5.- ADMINISTRATION ET CORRESPONDANCE

2026-03-027

5.1 ACCEPTATION DES RAPPORTS DES SALAIRES, DES ACHATS, DES DÉBOURSÉS ET DES ACHATS D'IMMOBILISATION POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2026

FONDS D'ADMINISTRATION 2026	
DÉBOURSÉS (incompressibles)	
SALAIRES	
Salaires nets	20 910.59 \$
Déboursés par paiement direct (D.A.S)	15 479.00 \$
Déneigement	37 799.96 \$
ACHATS	31 889.14 \$
Total achats et déboursés	106 078.69 \$
IMMOBILISATIONS	
L'ANNÉE 2026	
Chemin Lac de la Grise	2 099.75 \$
Total des dépenses des immobilisations	2 099.75 \$
TOTAL	108 178.44 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur David Lisbona

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter le rapport des salaires, des achats, des déboursés et des achats d'immobilisation pour le mois de février 2026.

2026-03-028

5.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2026-172 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2022-139 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS ET DES ÉLUES DE LA MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC

ATTENDU QUE l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour les membres du Conseil municipal est imposée par la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ;

ATTENDU QUE l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* prévoyait qu'une Municipalité devait adopter, avant le 1er mars suivant une élection générale, un code d'éthique et de déontologie révisé, lequel remplaçait celui en vigueur, avec ou sans modification, et que cette date a été modifiée pour le 1er mai suivant le projet de loi no 104;

ATTENDU QU'un avis de motion et le dépôt du présent règlement ont été donnés par la conseillère, madame Gabriela Opas lors de l'assemblée ordinaire du Conseil tenue le 16 février 2026 ;

ATTENDU QUE toute modification à un code d'éthique et de déontologie, que ce soit pour les élus(es) ou les employés(es) municipaux, doit être faite suivant une procédure particulière prévue à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et que ces formalités ont été respectées;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC**

SÉANCE ORDINAIRE 16 MARS 2026

ATTENDU QUE le règlement numéro 2026-172 abroge le règlement 2022-139 intitulé « Règlement ayant pour objet l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie révisé des élus municipaux » ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Charette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil que le règlement portant le numéro 2026-172 abrogeant le règlement 2022-139 soit adopté.

2026-03-029

5.3 APPROBATION DE L'ÉTAT POUR LA VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES ET MANDAT POUR ENCHÉRIR LORS DE LADITE VENTE

ATTENDU QUE des taxes municipales ainsi que d'autres sommes dues sont impayées sur certains immeubles de la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac ;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac désire protéger ses créances ;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac a fait tous les efforts raisonnables pour retrouver l'adresse exacte du propriétaire et l'aviser des faits ;

ATTENDU QUE la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes foncières se tiendra le 4 juin 2026 ;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière trésorière de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac a préparé un état pour ces immeubles en défaut de paiement de taxes au cours du quatrième mois précédent le 4 juin 2026, conformément à l'article 1022 du Code Municipal du Québec, RLRQ c C-27.1;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière trésorière de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac doit transmettre à la MRC des Laurentides un extrait de l'état conformément à l'article 1023 du Code Municipal du Québec, RLRQ c C-27.1;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Charette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil

QUE le conseil municipal approuve l'état des immeubles à mettre en vente pour défaut de paiement de taxes portant les inscriptions :

MATRICULE	LOT	EMPLACEMENT
3705-44-6625	6 111 333 et 6 112 960	318 chemin du lac de la Grise
3705-72-7408	6 111 335 et 6 112 962	Chemin du lac de la Grise
3705-77-4284	6 111 334	372 chemin du lac de la Grise
3804-23-8079	6 111 510	Chemin du lac de la Grise
3804-66-9637	6 111 524	Chemin du lac de la Grise
3805-24-6685	6 111 531	374 chemin du lac de la Grise
3805-90-8894	6 111 722	Chemin du lac de la Grise
4005-30-1491	6 111 854	736 chemin de la Gare

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC**

SÉANCE ORDINAIRE 16 MARS 2026

QUE ledit état soit transmis à la MRC des Laurentides pour procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes conformément au Code Municipal du Québec, RIRQ c C-27.1;

QUE la directrice générale et greffière trésorière ou la responsable de la comptabilité représente la Municipalité lors de la vente pour défaut de paiement de taxes, laquelle aura lieu le 4 juin 2026, et soit autorisée à enchérir et d'acquérir les immeubles, conformément à l'article 1038 du Code Municipal du Québec, RLRQ c C-27.1.

2026-03-030

5.4 OCTROI DE MANDAT À LA FIRME D'AVOCATS DHC POUR DES DOSSIERS DEVANT LE TAQ (TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC)

ATTENDU QU'il y a nécessité pour la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac d'être représentée par avocat dans les dossiers au Tribunal administratif du Québec (TAQ) pour les dossiers SAI-M-348556-2512 et SAI-M-348604-2512 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Maxime Arcand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil :

QUE le conseil mandate la firme d'avocats DHC pour représenter la Municipalité auprès du Tribunal administratif du Québec (TAQ) pour les dossiers SAI-M-348556-2512 et SAI-M-348604-2512 ;

QUE le conseil nomme la directrice générale et greffière-trésorière pour agir à titre de représentante de la Municipalité auprès du Tribunal Administratif du Québec, s'il y a lieu.

2026-03-031

5.5 OCTROI DE MANDAT À LA FIRME D'AVOCATS DHC POUR LE DOSSIER 017491-41111-SG

ATTENDU QU'il y a nécessité pour la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac d'être représentée par avocat dans le dossier numéro 017491-41111-SG;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé monsieur Jean-Pierre Charette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil :

QUE le conseil mandate la firme DHC Avocats pour représenter la Municipalité pour le dossier 017491-41111-SG;

2026-03-032

5.6 SOUTIEN BUREAUTIQUE – DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET 4 DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

ATTENDU QUE la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac avait déjà fait parvenir cette résolution au mois de juin 2025 et qui portait le no. 2025-06-065 ;

ATTENDU QUE les organismes municipaux suivants désirent présenter un projet de délégation de compétence à la MRC des Laurentides pour les services informatiques en soutien bureautique, dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du FRR :

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC**

SÉANCE ORDINAIRE 16 MARS 2026

Amherst	Arundel
Barkmere	Huberdeau
Ivry-sur-le-Lac	Labelle
La Conception	Lac-Supérieur
Lac-Tremblant-Nord	La Minerve
Lantier	Montcalm
Mont-Blanc	Sainte-Lucie-des-Laurentides
Val-David	Val-des-Lacs
Val-Morin	Régie incendie des Monts
Régie intermunicipale des Trois-Lacs	

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Julia Ann Wilkins

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil que :

Le conseil de la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac s'engage à participer au projet de délégation de compétences pour les services informatiques en soutien bureautique ;

Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;

Le conseil nomme la MRC des Laurentides organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipal du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

Le conseil désigne le maire, monsieur André Ibgby et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie-France Matteau, pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par la MRC des Laurentides aux fins de la présente demande de subvention.

2026-03-033 **5.7 AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2026-175 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 200 000\$ ET UN EMPRUNT DE 200 000\$ AYANT POUR BUT DE FINANCER UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SANITAIRES (PROGRAMME ÉCOPRÊTS)**

La conseillère madame Gabriela Opas

- Donne avis qu'à la séance ordinaire du 16 février 2026 le projet de règlement 2026-175 décrétant une dépense de 200 000\$ et un emprunt de 200 000\$ ayant pour but de financer un programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations sanitaires (programme Écoprêts) sera adopté ;
- Dépose le projet de règlement 2026-175.

2026-03-034 **5.8 LIBÉRATION DE LA RETENUE DE GARANTIE ET CERTIFICAT DE FIN DE TRAVAUX DE LA CONSTRUCTION DE L'HÔTEL DE VILLE**

ATTENDU QUE la résolution 2023-07-134 octroyant le contrat de la construction de l'hôtel de ville à la firme Gestion Karmat ;

ATTENDU QUE la firme FIGURR agissait comme chargé de projet pour la construction ;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC**

SÉANCE ORDINAIRE 16 MARS 2026

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la certification de la fin des travaux de construction de l'hôtel de ville de la firme Figurr ;

ATTENDU QUE les montants suivants détaillent les coûts du projet :

Subvention FCRC	472 969.25 \$
Subvention PRACIM	1 051 050.00 \$
Subvention PRABAM	75 000.00 \$
Contribution de la municipalité	210 128.31 \$
Total du projet	1 809 147.56 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur David Lisbona

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil d'autoriser la libération de la retenue de garantie et le paiement de la dernière facture à Gestion Karmat et d'affecter le montant de 210 128.31 \$ à même le surplus non affecté.

2026-03-035

5.9 AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR SEAO POUR LE DÉNEIGEMENT ET L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

ATTENDU QUE la Municipalité désire aller en appel d'offres sur SEAO pour le déneigement et l'entretien du réseau routier municipal pour un contrat de trois (3) ans avec option de renouvellement pour deux (2) années supplémentaires ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Maxime Arcand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie-France Matteau, à lancer l'appel d'offres pour le déneigement et l'entretien routier municipal pour un contrat de 3 ans avec option de renouvellement pour deux (2) années supplémentaires sur SEAO.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRAVAUX PUBLICS ET GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

2026-03-036

7.1 AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2026-176 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX ;

Le conseiller monsieur Robert Todd

- Donne avis qu'à la séance ordinaire du 16 février 2026 le projet de règlement 2026-176 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux sera adopté.
- Dépose le projet de règlement 2026-176.

8. ENVIRONNEMENT

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC**

SÉANCE ORDINAIRE 16 MARS 2026

2026-03-037 8.1 AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2026-173 RELATIF AU PROGRAMME ÉCOPRÊTS – PROGRAMME D'AIDE POUR LE REMPLACEMENT DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

La conseillère madame Gabriela Opas

- Donne avis qu'à la séance ordinaire du 16 février 2026 le projet de règlement 2026-173 relatif au programme ÉCOPRÊTS – Programme d'aide pour le remplacement des installations septiques sera adopté.
- Dépose le projet de règlement 2026-173.

9. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMUNITÉ CONSULTATIF EN URBANISME

Dépôt 9.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS ÉMIS DU 1^{ER} AU 28 FÉVRIER 2026

La liste de tous les permis émis du 1^{er} au 28 février 2026 est déposée.

2026-03-038 9.3 AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2020-122-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2020-122 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

Le conseiller monsieur Robert Todd

- Donne avis qu'à la séance ordinaire du 16 mars 2026 le projet de règlement 2020-122-1 modifiant le règlement 2020-122 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) sera adopté ;
- Dépose le projet de règlement 2020-122-1.

2026-03-039 9.4 AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2026-174 CONCERNANT L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

La conseillère madame Julia Ann Wilkins

- Donne avis qu'à la séance ordinaire du 16 février 2026 le projet de règlement 2026-174 concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments sera adopté ;
- Dépose le projet de règlement 2026-174.

2026-03-040 9.5 AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-151-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2022-151 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

Le conseiller monsieur Maxime Arcand

- Donne avis qu'à la séance ordinaire du 16 mars 2026 le projet de règlement 2022-151-1 modifiant le règlement 2022-151 relatif à la démolition d'immeubles sera adopté.
- Dépose le projet de règlement 2022-151-1.

10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC

SÉANCE ORDINAIRE 16 MARS 2026

2026-03-041

10.1 EMBAUCHE D'UNE PATROUILLEUSE NAUTIQUE/INSPECTRICE MUNICIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité désire embaucher des travailleurs saisonniers à titre de patrouilleurs nautiques/inspecteurs municipaux pour la saison 2026 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Robert Todd

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil de confirmer l'embauche de Marilou Pinaud à titre patrouilleuse nautique/inspectrice municipale selon les tâches, l'horaire et le taux horaire convenus avec la Directrice générale et greffière-trésorière.

11. PROJETS SPÉCIAUX

Aucun sujet sous cette rubrique

12. SUJET D'INTÉRÊT PUBLIC

Aucun sujet sous cette rubrique

13. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES D'ORDRE GÉNÉRAL

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

CERTIFICAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Je soussignée Marie-France Matteau certifie que des crédits sont disponibles pour toutes les dépenses autorisées à l'intérieur de ce procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat à Ivry-sur-le-Lac ce 16 mars 2026.

2026-03-042

14. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, **il est proposé madame Julia Ann Wilkins**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil de lever la séance ordinaire à 19 heures 18 minutes.

(original signé)

André Ibghy
Maire

(original signé)

Marie-France Matteau
Directrice générale et greffière-trésorière